

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONE IN QUANTU À A
SPARGHJERA È A CUMMERCIALIZAZIONE DI U RETALE
DI A FIBRA PÈ A CORSICA

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT POUR LA CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte et objet du rapport

À partir de 2016, le dossier du déploiement d'un réseau de télécommunications électroniques optimal pour la Corse a été relancé, à travers notamment les chantiers du haut débit et du très haut débit qui ont été érigés par le Président du Conseil exécutif de Corse comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse.

En effet, avant l'arrivée aux responsabilités du Conseil exécutif, ce chantier ne semblait pas se concrétiser et l'approche choisie était davantage centrée sur les grandes agglomérations de l'île.

Le 16 octobre 2018, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse a ainsi été signée entre la Collectivité de Corse et l'opérateur SFR Collectivités.

Depuis, le délégataire Corsica Fibra déploie activement le réseau Très Haut Débit sur le territoire insulaire.

Le présent rapport propose un point d'étape arrêté au **31 décembre 2024** sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse.

Il s'inscrit dans la démarche d'information initiée auprès de l'Assemblée de Corse concernant le réseau très haut débit :

- Un premier rapport, arrêté au 1^{er} octobre 2021, ayant été présenté le 28 octobre 2021 (délibération n° 21/179 AC du 28 octobre 2021).
- Un second rapport, arrêté au 5 mai 2022, ayant été présenté le 29 juillet 2022 (délibération n° 22/122 AC du 29 juillet 2022).
- Un troisième rapport, arrêté au 1^{er} mars 2023, ayant été présenté le 26 mai 2023 (délibération n° 23/066 AC du 26 mai 2023).
- Un quatrième rapport, arrêté au 15 octobre 2023, ayant été présenté le 30 novembre 2023 (délibération n° 23/146 AC du 30 novembre 2023).
- Un cinquième rapport, arrêté au 31 mars 2024, ayant été présenté le 25 juillet 2024 (délibération n° 24/096 AC du 25 juillet 2024).

Synthèse du point d'étape du déploiement arrêté au 31 décembre 2024

Investissement de la Collectivité de Corse :

- Coût global du projet : 327 M€ ;

- Sur ces 327 M€, 52 M€ de subvention publique sont alloués au délégataire (Corsica Fibra), cofinancée à 67 % par l'État et 33 % par la CdC (soit 17,2 M€) ;
- Sur ces 52 M€ de subvention publique, la moitié a été versée à date au délégataire.

Déploiement :

- 72 nœuds de raccordement optique (NRO), 416 points de mutualisation (PM), 170 069 prises Très Haut Débit et plus de 7 000 km de fibre optique étaient prévus dans la convention ;
- Au 31 décembre 2024, 72 NRO, 600 PM et 180 380 prises FttH ont été construits, soit 106 % des prises contractuellement prévues ;
- Relativement aux 170 069 prises prévues initialement, la cible est désormais de 192 000 afin de prendre en compte les constructions nouvelles ;

Par ailleurs, depuis le 31 décembre 2024 :

- 4 663 prises ont été construites au 1^{er} trimestre 2025 sur les 4 429 prises prévues, soit 105,3 % de l'objectif ;
- 4 120 locaux ont été rendus « commercialisables », c'est-à-dire éligibles à un abonnement FttH auprès d'un opérateur ;
- D'ici quelques semaines, le réseau couvrira 344 communes, à savoir toutes les communes de Corse à l'exception de celles de la CAB, de la CAPA et de la commune de Biguglia (qui constituent la zone d'initiative privée).

Éléments complémentaires :

- Le déploiement de la fibre s'est accompagné de la mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion par l'emploi et la formation, en permettant de diplômer près de 300 jeunes corses dans le cadre d'un partenariat Collectivité de Corse/AFP (dont 253 ont obtenu un CDI, soit 91 % de diplômés) ;
- À travers une expérimentation innovante, la Collectivité de Corse a souhaité que le raccordement soit mis en œuvre de bout en bout par Corsica Fibra, et non pas via un mode STOC, c'est à dire de sous-traitance par les opérateurs commerciaux (pour lequel un certain nombre d'impact négatifs sont identifiés), afin de mieux maîtriser le déploiement et garantir un raccordement optimal de tous les foyers.

Ce point d'étape permet de mesurer les avancées du projet sous divers aspects (administratif, financier, opérationnel, commercial et communication).

Je vous propose de bien vouloir prendre acte du présent rapport, ainsi que du rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse en annexe.